



REVUE DE PRESSE

22 juin 2024

Lyon • Place Bellecour : les tags sur la statue de Louis XIV ont été nettoyés et un grillage installé

Depuis son retour sur la place Bellecour après des mois de restauration, le socle de marbre blanc de la statue de Louis XIV est régulièrement tagué, notamment par des messages ou des slogans à caractère politique.

À peine inauguré et les palissades autour de l'édifice retirées, le socle avait déjà été recouvert d'inscriptions au marqueur. Il a de nouveau été tagué lors des dernières manifestations contre l'extrême droite.

Des opérations de nettoyage ont eu lieu ce vendredi, ce samedi, les inscriptions étaient recouvertes d'un revêtement et des barrières métalliques quadrillaient la statue pour la protéger tant bien que mal d'éventuelles incivilités. En attendant un dispositif plus adapté comme le suggérait l'architecte des Bâtiments de France à notre rédaction.

Les tags ont été recouverts d'un revêtement blanc et un grillage a été installé autour de la statue.

Photo Régis Barnes



Les tags sur le patrimoine, un « crève-cœur » pour Grégory Doucet

Et face à la colère d'opposants, de collectifs d'habitants, de protecteurs du patrimoine, le maire écologiste de Lyon [Grégory Doucet](#) a enfin lancé un appel solennel à ne plus s'en prendre au patrimoine. Il faut dire que le contexte est explosif : entre le conflit à Gaza et une possible victoire du RN aux législatives anticipées, les tags sont de plus en plus nombreux dans la ville.

« Voir nos biens communs abîmés est un crève-cœur. Face aux dégradations répétées d'œuvres et de bâtiments, j'en appelle à la responsabilité de chacun. Porter atteinte à notre ville est un facteur de division à l'heure où nous devons plus que jamais être solidaires », a écrit Grégory Doucet sur X (ex-Twitter) ce mardi 18 juin 2024.

Ce message est aussi l'occasion de rappeler combien la ville se mobilise. Depuis janvier, l'équivalent de 20 terrains de foot ont été nettoyés, soit près de 142 000m². L'an passé, nos agents ont traité au total 280 000m². Je tiens à les remercier pour ce travail rigoureux.

Grégory Doucet, maire de Lyon

Le maire invite les Lyonnais à signaler les tags

« Mais parce que la vigilance doit être permanente, j'invite à nouveau chaque Lyonnais à signaler les dégradations dont il serait témoin via la plateforme dédiée », appelle aussi Grégory Doucet.

Elles avaient jeté de la soupe sur un tableau de Monet : les deux étudiantes relaxées

Le 21 mai, Sophie, 23 ans, étudiante aux Beaux-Arts, et Ilona, 20 ans, étudiante en coordination de projets de développement international et sociétal, étaient convoquées devant le tribunal correctionnel de Lyon pour « dégradation de biens culturels ».

« C'était une nécessité »

Le 10 février, ces activistes écologistes avaient jeté de la soupe sur le tableau *Le Printemps* de Monet au musée des Beaux-Arts de Lyon. Membres de Riposte alimentaire,

elles alertent sur l'urgence écologique et revendiquent notamment la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation durable.

Un euro symbolique demandé par la mairie

Lors de l'audience, les deux Lyonnaises avaient expliqué avoir choisi ce tableau parce qu'il était protégé. « On fait une action qui permet d'avoir une attention médiatique. Cela ne me fait pas plaisir d'avoir un procès, c'est stressant. C'était une nécessité, il nous reste très peu de temps », s'était justifiée Sophie.



Maitre Laurène Griotier avec Sophie et Ilona, lors de l'audience fin mai. Photo archives Joël Philippon

Côté partie civile, la mairie de Lyon dans une lettre envoyée au tribunal avait condamné l'action et réclamé un

euro symbolique. « Quand de manière aveugle, immature et inconsidérée, on cherche l'attention pour parler d'une

cause, on l'abîme, on la dégrade et on en détruit une autre : l'accès à l'art », avait martelé le procureur de la République. Il avait requis deux mois de prison avec sursis.

La défense avait plaidé « l'état de nécessité et la liberté d'expression » et « la gravité toute relative » des dégradations, le devis de réparation du cadre se chiffrant à 2 200 euros. Le tribunal a rendu sa décision ce mardi 18 juin : les deux étudiantes ont été relaxées. Le tribunal a estimé « que les éléments constitutifs de l'infraction ne sont pas établis ».

● A.-L.W.

En Presqu'île, la résistance a un goût de mâchon



Le mâchon de la résistance chez Alexandra Le Creff, dans sa boutique de maroquinerie au 10 rue Grenette, à l'angle de la rue de Brest. Photo Eric Baule

Les Défenseurs de Lyon bien organisé leur mâchon de la résistance dans une trentaine de lieux et commerces de la Presqu'île. Un rendez-vous festif mais néanmoins revendicatif pour dire « stop » à la fermeture de Lyon.

Une chose est sûre, ils ne vont rien lâcher. Christophe Cédât, le patron du 203, le premier. Militant et porte-parole du collectif Les Défenseurs de Lyon, né de l'opposition au projet d'apaisement de la Presqu'île développé par la Ville et la Métropole, il dit : « C'est un cri d'alerte que nous poussons. » Un cri d'alerte qui a le goût de la gastronomie lyonnaise, avec un soupçon de résistance.

C'était la recette du mâchon organisé ce jeudi, dans une trentaine de lieux et commerces de la Presqu'île. « Cette piétonnisation est un doux enfermement de quartier cependant il est brutal », lâche encore Christophe Cédât qui parle de sa baisse de chiffre d'affaires et « des travaux, partout, tous en

même temps, qui pourrissent la vie. » A l'entendre, le climat en centre ville est « anxiogène ».

« Il faut qu'ils nous écoutent »

Même son de cloche aux Bains de l'Opéra où Fatiha El Mouafik confie : « Nos clientes ne trouvent plus de place pour venir. Les rendez-vous ne peuvent plus être honorés. Elles font demi-tour. » Ou encore au Gant Grenoblois où Soledad Lo Grico déplore l'absence de véritables études d'impact et de concertation. « C'est grave, on s'inquiète pour nos structures dans lesquelles comme moi on a mis du temps et de l'argent. J'ai tout donné. Il faut qu'ils nous écoutent car ils tuent nos quartiers. »

Le message est adressé à la Ville et à la Métropole de Lyon dont le projet Presqu'île à Vivre repose sur la transformation progressive d'espaces publics comme le nord de la rue de la République sur lequel les bus ne passeront plus ou la rue Grenette, fermée à la circulation automobile et réservée à la circulation des transports en commun ainsi que sur la mise en pla-

« Cette piétonnisation est un doux mais brutal enfermement de quartier »

Christophe Cédât, café 203

ce d'une Zone à trafic limité (ZTL), le secteur entre Bellecour et l'Hôtel de Ville sera réservé aux riverains et usagers, et exclura la circulation de transit. « Notre responsabilité c'est de garantir aux commerçants une continuité d'approvisionnement en termes de logistique et d'accès pour leurs clients. C'est ce que nous ferons. Mais notre responsabilité, c'est aussi le vivre ensemble, continuer à recevoir les touristes et garantir une économie de proximité pour les familles », expliquait dans les colonnes du Progrès, Emeline Baume, vice-présidente de la Métropole déléguée au Commerce.

Des orientations qui si elles trouvent des partisans font surtout couler beaucoup d'encre, côté opposants. Le collectif des Défenseurs de Lyon est l'un de ceux-là. Alertant sur l'incohérence du projet, ils se disent « favorables à une piétonnisation partielle, mais pas sans concertation ». La liste des doléances est longue : ils réclament « des transports en commun adaptés, un accès facilité à des parkings et des places de stationnements, des places de livraison, des expérimentations en accord avec les riverains et les commerçants... ».

● E. B. et T. V.



Le mâchon de la résistance a débuté chez Christophe Cédât avant de partir en tournée. Photo Eric Baule

Modalités d'accès à la ZTL



Le matin

Apaisement minimal

C'est le temps de l'approvisionnement. Les bornes de la ZTL seront en position basse, pour faciliter les livraisons et les accès logistiques à l'intérieur du périmètre.



L'après-midi

Apaisement maximal

C'est le temps de la tranquillité. Les bornes de la ZTL seront en position haute. Seuls les usagers bénéficiant d'un badge et les plaques d'immatriculation préalablement enregistrées peuvent accéder au périmètre.



Accès permanent

Qui ? Riverains, commerçants, artisans, taxis, professions médicales, services d'urgence, services à la personne, personnes à mobilité réduite, etc.
Cette liste est non-exhaustive !



(présentation d'un justificatif en cas de contrôle)



(badge et/ou plaque d'immatriculation enregistrée)

Accès logistique

Qui ? Livreurs



Accès interdit



Accès occasionnel

Qui ? Visiteurs non-résidents pour un RDV médical, le retrait d'une marchandise en magasin, etc.
Cette liste est non-exhaustive !



(présentation d'un justificatif en cas de contrôle)



À condition d'avoir préalablement enregistré sa plaque d'immatriculation

Zone à trafic limité sur la Presqu'île : le public consulté

Quelques jours après la mobilisation du collectif des Défenseurs de Lyon organisée rue Grenette pour dire « Stop à la fermeture de Lyon » et pour s'opposer au « projet de transformation de la ville dont l'ambition se résume à exclure la voiture sans proposer aucune alternative à l'échelle de l'agglomération lyonnaise », la Métropole et la Ville de Lyon lancent à partir de ce lundi 17 juin une nouvelle concertation.

Sur un sujet qui justement fait débat, puisqu'il s'agit de la mise en place d'une zone à trafic limité (ZTL). Ce dispositif toucherait le secteur de la Presqu'île et vise à ne plus autoriser la circulation de transit aux véhicules motorisés. « Cela permet d'offrir plus d'espace, de confort, de tranquillité et de sécurité aux piétons pour profiter de la vie du quartier », argumente les services métropolitains dans un communiqué. Le principe est de « réserver les accès à certains véhicules - ceux des riverains, des livraisons de commerces, des artisans, des transports en commun et de certains usages essentiels - tout en assurant la desserte pour tous les véhicules des parkings situés à proximité du périmètre ». À partir de là, trois catégories d'usagers seraient autorisées, ce sont les « ayants droit » (accès permanent, accès occasionnel, accès logistique).

Maternelle Michelet : les parents d'élèves s'inquiètent de la fermeture d'une classe

Si la suppression d'une classe n'est pas actée, les parents d'élèves du groupe scolaire Michelet ont lancé une pétition pour éviter cette fermeture.

Née début juin, au cours d'un conseil d'école, la menace de fermeture d'une classe de maternelle du groupe scolaire Michelet inquiète de nombreux parents. Ils lancent une pétition.

« Mettre en commun des enfants de 5 ans et les élèves du CP au CM2 est plus que regrettable »

« Avant le Covid, il y avait une classe par section, petite, moyenne et grande, soit trois. Depuis, il y en a deux à deux niveaux. Alors un grand non à une seule classe, car mettre en commun des enfants de 5 ans et les élèves du CP au CM2 est plus que regrettable », souligne Laurent Couvidou, un parent d'élève.



Discussion entre parents avec Anne Camplo (à droite).
Photo Michel Nielly

Pour Anne Camplo, présidente élue des parents d'élèves qui ont déjà vécu cette inquiétude l'an dernier, il s'agit d'obtenir une réelle stabilité pour cette école de quartier où œuvrent d'excellentes institutrices. « La qualité de l'enseignement lors des trois premières années d'apprentissage doit demeurer.

C'est une étape nécessaire où l'accompagnement individualisé est souvent nécessaire, via les ATSEM », tient-elle à préciser.

Et comme Myriam Magand, une autre mère de famille, elle souhaite que cette maternelle demeure viable en ne surchargeant pas les enseignants. « Dans un centre-ville que nous

ne voulons pas voir mourir, nous tenons à notre école et à notre quartier. Nous souhaitons pouvoir évoluer plus sereinement dans le futur », affirmaient la plupart des parents en venant chercher, vendredi 14 juin, leurs enfants.

Décision le 25 juin

La pétition lancée par Laure Zglinski-Servant a bien sûr fait réagir Pauline Grosjean, élue petite enfance du 2e qui a contacté Stéphanie Léger, adjointe à l'éducation à Lyon. « Pas de remontée actuelle de l'Éducation nationale au sujet d'une fermeture de classe à Michelet » a été la réponse transmise à la directrice Magali Philit. Rumeur ou réalité ? La décision académique est attendue le 25 juin.

● De notre correspondant
Michel Nielly

Site : www.mesopinions.com/petition/enfants/fermeture/classe-maternelle-groupe-scolaire-michelet

Lutte contre les déchets : 15 millions d'euros pour cet organisme après une première expérimentation

Après une expérimentation sur les quais de Saône, la Métropole de Lyon a signé une convention de lutte contre les déchets abandonnés à l'échelle de son territoire avec Citeo.

Depuis 2022, la Métropole de Lyon mène avec l'éco-organisme Citeo des expérimentations sur les quais de Saône. La mise en place de contenants supplémentaires ainsi que des actions de sensibilisation ont été testées, avec un bilan positif : moins de déchets sur les quais (-58 % de bouteilles de verre abandonnées) et un sentiment de propreté plus prononcé (80 % d'avis positif sur l'état de propreté des quais Saint-Vincent, de la Pêcherie et des Célestins en juillet 2023, contre 28 % en 2022). Après cette première expérimentation, la Métropole de Lyon a donc décidé de poursuivre son partenariat avec Citeo,



Citeo avait notamment installé des contenants à déchets supplémentaires sur les quais de Saône. Photo Anne-Laure Wynar

en signant une convention sur 3 ans pour un montant de 15 millions d'euros.

Plusieurs actions engagées

Ce partenariat portera sur l'ensemble de la Métropole. De premières actions de prévention sont déjà envisagées, comme l'installation de nouvelles plaques « Ici commence le fleuve », la limitation de l'usage des

emballages à usage unique ou la mise en place d'une cartographie des fontaines à eau.

D'autres actions cibleront la propreté urbaine, comme l'installation de filets dans les réseaux d'eau pluviale pour capter les déchets, la mise en place du tri dans l'espace public (avec un objectif de 500 points à partir de 2025) ou le soutien à des ramassages citoyens.

Un nouveau mode de transport à Lyon

Les bateaux TCL accostent en 2025



Bruno Bernard, président du Sytral a dévoilé la première ligne fluviale à Lyon qui sera intégrée au service du réseau TCL. Elle fonctionnera à partir de 2025 entre Vaise et Confluence. Ces navettes électriques construites par la société Océa devraient ressembler à cette embarcation. Visuel Océa

LYON

Le service fluvial TCL, baptisé

Intégrée au réseau unifié des transports en commun lyonnais et dans l'abonnement TCL, la première ligne fluviale accostera bien à Lyon en juin 2025 entre le quartier Vaise-Industrie et celui de Confluence, en passant par la Presqu'île. Ce nouveau mode de transport baptisé « Navigone » atteindra sa vitesse de croisière en avril 2026. Le prix du billet à l'unité n'a pas encore été dévoilé.

« On est bien là ! » Bruno Bernard, président de Sytral Mobilités, l'autorité organisatrice des transports en commun du Rhône, a répété à plusieurs reprises sa satisfaction d'être à bord du bateau Vaporetto, pour présenter à la presse le futur service fluvial du réseau des TCL qui permettra de relier le quartier de Confluence à celui de Vaise-Industrie en 35 minutes. Une première depuis les derniers bateaux-mouches utilisés à Lyon en 1913.

Soleil de plomb, température au-dessus des 30 degrés, tous les ingrédients étaient là, ce mercredi 19 juin, pour que cette mini-croisière soit un bon moment à partager en cette période électorale « tendue ». L'objectif des élus écologistes de la ville et de la métropole de Lyon était de présenter le projet dans son ensemble. Le bateau Vaporetto a parcouru l'ensemble des 6,2 km du trajet composé de quatre haltes : Confluence, les Terrasses de la presqu'île (quai Saint-Antoine), le quai Saint-Vincent et Vaise-Industrie.

Un prix unitaire pas encore dévoilé

Pour Bruno Bernard, l'objectif est avant tout « d'offrir aux habitants une nouvelle solution de mobilité ludique et respectueuse de l'environnement, totalement intégrée au réseau TCL alliant qualité de service et plaisir de naviguer. Beaucoup l'avaient promis, beaucoup l'avaient rêvé, nous le faisons ». Le président de la métropole de Lyon et du Sytral a précisé que le service sera intégré à l'abonnement TCL. En revanche, le prix du ticket à l'unité n'a pas été dévoilé. Il dépassera vraisemblablement les 2,30 euros. Dès leur mise en service, en

juin 2025, les deux navettes fluviales thermiques circuleront toute l'année (hors périodes des crues en moyenne 20 à 30 jours par an), du lundi au dimanche. La fréquence en semaine, en heure de pointe, sera de 30 minutes et en heure creuse et le week-end de 60 minutes. Il faudra attendre avril 2026, quand la flotte des quatre bateaux électriques sera en fonction, pour que la fréquence passe à 15 minutes en heure de pointe et 30 minutes en heure creuse et le week-end.

« C'est un service public que l'on attendait depuis longtemps, et vous savez à quel point c'est important pour nous que les Lyonnais puissent se reconnecter à leurs cours d'eau », a précisé Grégory Doucet en citant le festival entre Rhône et Saône qui se déroulera du 28 au 30 juin.

Le Sytral envisage 560 000 voyageurs par an

Dans un premier temps, les liaisons seront assurées par deux bateaux réalisant déjà du transport de passagers sur la Saône, depuis plus de 10 ans : le Vaporetto et le Lui. Le groupe RATP DEV / Les Yachts de Lyon sera en charge de leur exploitation. Le contrat, d'une durée de 7 ans, prend notamment en compte la construction, l'exploitation et la maintenance des navettes pour un montant total de 53,5 millions d'euros. Le Sytral envisage 560 000 voyageurs par an.

Les travaux d'aménagement des haltes, dédiés exclusivement aux navettes, débuteront dans les prochains mois. Trois pontons seront créés pour les haltes Vaise-Industrie, Quai Saint-Vincent et Confluence. Le ponton existant Quai Saint-Antoine sera, quant à lui, utilisé pour accueillir la halte Terrasses de la Presqu'île.

Les haltes seront équipées en haut et en bas d'un panneau d'informations présentant le fonctionnement de la navette, d'un plan d'orientation, d'une borne d'information voyageur et de mobilier d'attente. L'accès au ponton s'effectuera par une passerelle adaptée aux PMR et sera sécurisé par des garde-corps.

● Damien Lepetitgaland



Bruno Bernard, président du Sytral, Grégory Doucet, maire de Lyon et Valentin Lungenstrass adjoint mobilité/logistique urbaine à la ville de Lyon ont trouvé la balade fluviale très agréable sous le soleil. Photo Joel Phillippon

Une flotte décarbonée aux couleurs des TCL

Navigone sera opéré, à partir d'avril 2026, par quatre bateaux à propulsion électrique type catamaran, en cours de construction aux Sables d'Olonne par la société Océa. Les livraisons s'effectueront en deux temps : deux premiers bateaux en octobre 2025, puis deux autres bateaux en avril 2026. Les bateaux et les aménagements intérieurs reprendront les codes du réseau TCL.

Si au départ, le Sytral communiquait très largement sur la place réservée aux vélos à leur bord, il semble que le nombre d'emplacements ait été revu à la baisse. L'objectif est d'apporter



Les navettes électriques TCL construites par la société Océa devraient ressembler à ce catamaran. Visuel Océa

une belle qualité d'accueil aux passagers 70 à 90 passagers à bord. Dans chaque bateau, des places pour les personnes à mobilité réduite et des emplacements

pour fauteuils roulants sont réservés. Un équipage de deux personnes (un capitaine et un matelot) sera constitué pour chaque embarcation.

é Navigône, arrivera en juin 2025



Le projet de navette fluviale entre Vaise et la Confluence

Une future ligne de 6 km



Pourquoi la halte Confluence ne sera pas desservie tous les jours ?

Le Sytral a fait le choix de desservir la halte Confluence, à partir d'avril 2026, seulement toutes les 30 minutes le mercredi, les week-ends, pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Un choix qui apparaît incohérent au regard d'un quartier qui ne cesse de s'étendre et qui atteindra 17 000 habitants en 2030 avec plus de 130 000 m² de bureaux et de surfaces commerciales dont des grands équipements à l'instar du pôle de loisirs et de commerces, l'Hôtel de région.

Relier le quartier de Vaise Industrie à celui du quartier de Confluence semble pourtant primordial pour de nombreux observateurs

et acteurs de la mobilité. Les responsables politiques écologistes estiment qu'il y a déjà suffisamment de transports en commun dans le quartier avec les lignes de Tram 1 et 2 et celle du métro A à la gare de Perrache.

Pour éviter de perdre du temps, les navettes ne rentreront plus dans la darse pour aller chercher les voyageurs, la halte sera positionnée sur le quai de Saône, à hauteur du centre commercial. Malgré tout, la station de remisage des bateaux sera positionnée dans la darse de Confluence où des bornes de recharge électrique seront installées.

● DLPG

Estimation :	Temps de trajet :	Amplitude horaire :	Fréquence :
560 000 voyages/an	15 à 20 mn	de 7h à 21h	+/- 15' en heures de pointe entre Vaise-Industrie et Les Terrasses de la Presqu'île

Le Vaporetto avait montré la voie

Le Vaporetto, lui, effectue régulièrement ce trajet. La navette Vaporetto est née en 2012 au départ du quai Antoine Riboud. L'idée remonte à 2010, lorsque le centre commercial Confluence avait lancé un appel à projets pour un bateau-bus.

Sur la Saône depuis 2012

Christian Desbois, dirigeant des Yachts de Lyon, part alors à Venise pour s'inspirer des vaporettos. De

retour en France, il passe par Nantes et achète le Jules Verne, qu'il renomme... Le Vaporetto ». Le 4 avril 2012, l'engin hybride électrique et diesel, qui permet une économie de gazole de 40 %, flotte pour la première fois sur la Saône. Partant du quai en face du centre commercial, il dessert d'abord Bellecour (Lyon 2^e) et Saint-Paul (Lyon 5^e). En 2017, à la demande générale, le Vaporetto rajoute un arrêt supplémentaire à Vaise (Lyon 9^e). La traversée complète dure

alors quarante minutes, le tout pour un trajet coûtant 5 euros dès lors que l'on a plus de 12 ans, un Pass illimité est aussi disponible à 39 €/an. À ses débuts, le ticket était à 2 euros. Actuellement, la navette est en service de 13 h 30 à 18 h 50, d'avril à fin octobre du mercredi au dimanche, 7 J/7 pendant les vacances scolaires, novembre, décembre et mars uniquement les mercredis et week-ends. Fermeture annuelle du 1^{er} janvier au 28 février.

À Bellecour, la rive droite du Rhône prend des couleurs



Un artiste débordant d'imagination qui transmet sa passion aux jeunes qui l'aident. Photo Jean Garavel

Depuis quelques jours, Burt Lanzini, artiste peintre, réalise une fresque sur le bitume de l'embarcadère de la place Antonin-Poncet, au-dessus des escaliers donnant accès au Rhône, à proximité de l'arbre à fleurs. Avenant, il explique : « Je viens du design graphique. J'ai appris la

d'avoir une pratique plastique. »

Sa fresque aux multiples formes naïves interroge. « Chacun peut imaginer ce qu'il veut : « un chat, une vague, un soleil. » Que du bonheur pour Burt qui aime échanger, se laisser surprendre par l'imagination des passants et des curieux.



L'ébauche d'une seconde fresque au nord du pont Wilson. Photo Jean Garavel

Avant sa réouverture, la Galerie des Terreaux entre passé et renaissance

En attendant de retrouver une nouvelle vie, la Galerie des Terreaux, propriété de la Ville de Lyon depuis janvier dernier, fait l'objet d'études sur une future réhabilitation. En amont, une étude patrimoniale a été présentée ce mercredi 19 juin lors d'une réunion ouverte au public.

En janvier 2024, la Ville de Lyon rachetait les trois derniers lots de copropriété qui lui manquaient, devenant ainsi le propriétaire de l'entièreté de la galerie des Terreaux.

Une cité des artisans ?

Une nouvelle situation qui l'autorise aujourd'hui à envisager la réouverture au public à l'horizon 2027-2028 de cette ancienne galerie commerciale, inoccupée depuis plus de trente ans, et de son fameux



La Galerie des Terreaux, future Cité des artisans et réparateurs ? Photo Yves Le Flem

passage couvert reliant la place des Terreaux à la rue Lanterne.

La Ville prévoit en effet

d'installer dans ce site socio-économique emblématique une « Cité des artisans et réparateurs », un espace dédié à

la valorisation de la réparation et de la réutilisation.

Il lui faudra pour concrétiser l'opération trouver d'abord un repreneur lié à la Ville par un bail emphytéotique, disposé à financer conjointement une partie des travaux de réhabilitation qui s'annoncent coûteux (démolition, sécurisation, mises aux normes...).

Histoire et état des lieux

En attendant, l'heure était, mercredi 19 juin au soir, à la présentation de l'étude patrimoniale du lieu. Camille Jacquemin et Virginie Ravoux-Imbert, du cabinet Architectes du patrimoine, ont présenté lors d'une réunion publique les résultats d'une enquête.

Celle-ci a permis à la fois d'enrichir et de consolider les éléments historiques du bâti, d'établir un état des lieux, sa-

nitaire et structurel, et d'énoncer les différentes préconisations favorisant la mise en valeur générale du bâtiment.

Au menu de la soirée riche en faits historiques, cartes anciennes, photos d'archives, notices historiques et analyse du bâti.

L'occasion de découvrir le contexte de la construction du massif des terreaux dans les années 1855-1858 les projets en amont non réalisés, les acteurs de l'époque, le préfet de Lyon Vaïsse, les architectes Benoit Poncet et Jean-Etienne Giniez, et Jean-Christophe Bonnet, sculpteur et graveur, les transformations successives de l'édifice, l'histoire de la verrière, de la toiture et l'évolution architectural du passage et des avantures

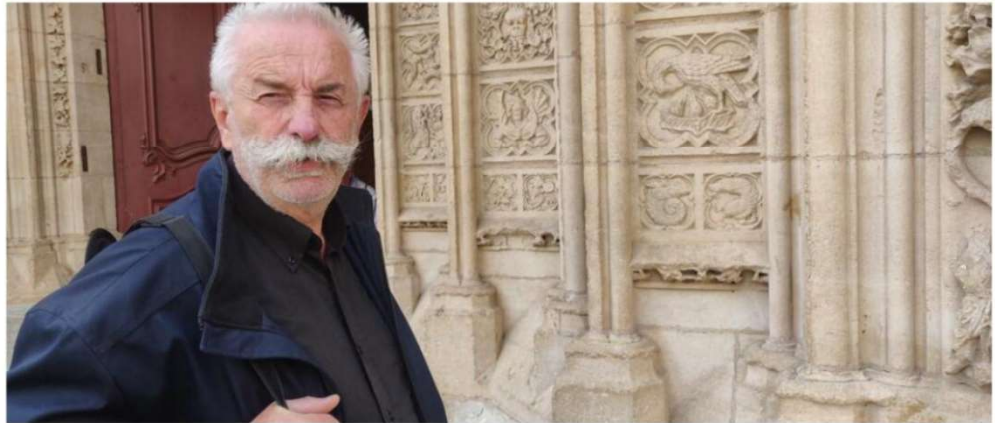
● De notre correspondant Yves Le Flem

Jean-Luc Chavent, le conteur de rues qui réenchante la ville

Visage bien connu des téléspectateurs de TLM (Télé Lyon Métropole) jusqu'en 2019, l'ancien présentateur de l'émission « Quartier de vie » poursuit inlassablement son exploration insolite de Lyon avec ses conférences, « balades contées » et autres « spectacles audiovisuels ».

« Lui, il connaît tout mais il est ennuyé : il dit que la vérité ! » À la différence des guides qui font visiter le Vieux Lyon ce jour-là, Jean-Luc Chavent préfère laisser libre cours à son imagination.

En parfait connaisseur du patrimoine lyonnais, l'érudite sait pourtant de quoi il parle. À la fois historien, animateur, écrivain, guide, conférencier, il se définit lui-même comme un « conteur des rues » lyonnaises. « Pour être guide il faut être bourré de diplômes et parler plusieurs langues. Moi je ne parle que le croix-roussien et le français », plaisan-



Pour Jean-Luc Chavent, les médaillons de la cathédrale Saint-Jean sont libres d'interprétations plus ou moins farfelues. Photo Charles Deluermoz

Les Arêtes de poisson bientôt ouvertes... virtuellement

Fervent défenseur du patrimoine lyonnais, Jean-Luc Chavent a longtemps milité auprès des maires successifs, de Michel Noir à Gérard Collomb, pour faire ouvrir au public les Arêtes de poisson, ce vaste réseau souterrain situé au cœur du périmètre classé par l'Unesco, à la Croix-Rousse, dont la partie la plus ancienne remonte à 2000 ans et qui continue de susciter mystères et fantasmes.

S'il n'aura jamais obtenu gain de cause, la Ville de Lyon a annoncé, à la suite d'une proposition d'un habitant et via son Budget participatif, qu'une visite virtuelle de 4 ou 5 tronçons de la galerie sera possible à la fin de l'année 2024. Réalisé à partir d'une cartographie du réseau, la Ville indique que le « parcours riche et immersif, (sera) accessible sur internet depuis n'importe quel ordinateur ou smartphone, sur le site de la Ville de Lyon et réalisé par un prestataire privé ».



Au cœur d'une galerie souterraine du réseau lyonnais des Arêtes de poisson. Photo archives Richard Mouillaud

te-t-il. Ainsi, depuis son « QG » en plein cœur de Saint-Georges, le café 203, ce « Lyonnais pur porc », parfois interrompu par des passants qui ont reconnu

son imposante moustache blanche, distille, débonnaire, les anecdotes qui ont ponctué sa riche carrière.

D'une première vie de menuisier charpentier qui lui aura fait découvrir le monde du compagnonnage, à une deuxième vie d'architecte, c'est finalement dans les ruelles et les traboules lyonnaises, mais surtout en dessous, qu'il a trouvé sa vocation. Cataphile averti (il visite les carrières souterraines), mais « sans graffitis », il a arpenté les souterrains de Croix-Rousse et Fourvière pendant 25 ans. « J'ai alors monté un spectacle audiovisuel sur les arêtes de poisson dans les années 1980, c'est ce qui m'a lancé. »

À partir de là, après une courte expérience à l'Office de tourisme dont il est « parti en courant », il a rejoint TLM en 1997 où son émission de 25 minutes, « Quartier de vie », a connu succès qui ne s'est jamais démenti : « Ils m'avaient embauché pour six mois, j'y suis resté pendant 23 ans. Paysans,

curés, concierges... On trouvait tous les gens qui avaient des choses intéressantes à dire, donc on parlait de tout, sauf du foot ! »

« Misère et boules de gones »

Avec le rachat de la chaîne par BFM en 2019, l'émission a pris fin. Mais Jean-Luc Chavent, à 70 ans passés, n'a pas pris sa retraite pour autant. S'il collabore encore ponctuellement avec certaines chaînes de télévision et organise régulièrement des conférences, il propose au public, 25 « balades contées » et 12 « spectacles audiovisuels » pour voir la ville autrement, du cimetière de Loyasse à Fourvière jusqu'aux « lieux magiques » de la Croix-Rousse, en passant par « l'envers du Vieux Lyon », la place des Terreaux ou le quartier d'Ainay, ce « cuchon de l'ancienne bourgeoisie ». Autant de visions insolites où il raconte, à sa manière, les « misères et boules de gones » qui ont fait la petite et la grande histoire lyonnaise pour donner à voir « ce qu'on ne

trouve pas dans les livres ».

Ainsi, au fil de ses visites et de ses rencontres, il a noué des liens uniques, du « gang des mamies » qui règnent selon lui en maître sur le Vieux Lyon, à Ahmed Benzizine, chef de chantier de la restauration de la cathédrale Saint-Jean, qui possède une discrète gargouille à son effigie sur la façade du monument, sans oublier Marilyn, antiquaire « vedette » de la rue Auguste-Comte.

Autant de relations qui lui permettent d'obtenir des accès privilégiés à des traboules et des lieux souvent méconnus, comme ce curieux « Institut des sciences clavologiques » installé au fond de la cour de la Tour Rose, ou encore le lac de la colline de Fourvière, dont il n'hésite pas à se présenter comme étant un « tout petit peu » à l'origine de la légende. Un mythe pourtant bien tiré d'une réalité, que ce guide pas comme les autres continuera, comme tant d'autres, à entretenir.

● Charles Deluermoz

Quand l'empereur Caligula s'arrêtait à Lugdunum, au grand dam des Gaulois

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de Caligula à Lugdunum. Considéré comme fou par les historiens, Caligula a la réputation d'avoir été un empereur cruel et tyrannique. Il est passé à Lugdunum entre fin 39 et le début de l'année 40.

Son nom signifie « petites bottines », parce que Caligula, enfant, portait des bottes à sa taille. Il est le troisième empereur romain, né le 31 août 12 en Italie et mort à Rome en 41, à 28 ans.

Voici quelques exemples de ce que Suétone écrit sur lui : « Il avait coutume de se plaindre de ce que son règne n'était marqué par aucune grande calamité, tandis que celui d'Auguste l'avait été par la défaite de Varus, et celui de Tibère par la chute de l'amphithéâtre de Fidènes. Il ajoutait que la prospérité publique menaçait le sien d'oubli, et de temps en temps il souhaitait le massacre de ses armées, la famine, la peste, des incendies et des tremblements de terre. »

Venu piller les Gaulois

Selon Dion Cassius, sous prétexte de partir en guerre contre les Germains, Caligula arrive en Gaule ; officieusement, il s'agissait davantage de trouver de l'argent qu'il avait épuisé à Rome que de faire la guerre. D'ailleurs, il n'y a eu aucune guerre.



Buste de Caligula au musée du Louvre. Photo Wikimedia

Il arrive donc à Lugdunum en 39 après J.-C., dans le but de piller les Gaulois. « Ici, ce sont les propriétaires qu'il rançonne sous tous les prétextes, là, ce sont des présents magnifiques que lui apportent, soi-disant de leur plein gré, les particuliers et les villes. Des hommes sont livrés à la mort, accusés les uns de révolte, les autres de conspiration contre lui. Le crime commun de tous, c'était d'être ri-

ches. C'est ainsi qu'il alla chercher, pour les mettre à l'encaissement, les joyaux les plus beaux et les plus précieux de l'empire, vendant avec les objets la gloire de ceux qui en avaient autrefois fait usage. Il accompagnait chacun d'eux de ces paroles : « Ceci appartenait à mon père, ceci à ma mère, cela à mon aïeul, cela à mon bisaïeul ; ceci vient d'Égypte et appartenait à Antoi-

ne, c'est un fruit de la victoire d'Auguste. » En même temps il indiquait par suite de quelle nécessité la vente avait lieu, en sorte que personne n'osait paraître riche, et, avec l'objet, il livrait sa propre dignité. »*

« Condamné à effacer avec sa langue ses propres écrits »

Sur les pentes de la Croix-Rousse, devant l'autel d'Auguste, du Sanctuaire fédéral des Trois-Gaules, Caligula organise des jeux grâce à l'argent volé. « C'est devant l'autel d'Auguste que ces fêtes avaient lieu. Elles réussirent si bien que Rome et les provinces voulurent en avoir de semblables. On parla beaucoup de ces jeux gaulois. Des combats littéraires soutenus soit en grec soit en latin en étaient la partie principale, les juges s'assemblaient et après avoir écarté les concurrents, ils prononçaient leur sentence. Elle était terrible aux vaincus ; on reconnaît dans la rigueur du châtement l'âme du fondateur de ces luttes de l'intelligence. Le vaincu devait faire l'éloge de son heureux rival et fournir lui-même le prix promis au vainqueur, ce n'est point tout, il pouvait être condamné encore à effacer avec sa langue ses propres écrits sous peine d'être châtié avec une fénule ou précipité dans le Rhône, qui coulait à quelques pas du tribunal. »**

En 40, il convie le roi Ptolémée de Maurétanie, son cousin, à venir assister à des combats de

gladiateurs. Ptolémée est le petit-fils de Cléopâtre et Marc-Antoine.

Les jeux se déroulant devant l'autel d'Auguste, ils se tenaient probablement dans l'amphithéâtre des Trois-Gaules, sur les pentes de la Croix-Rousse.

En arrivant dans l'amphithéâtre, le roi Ptolémée a attiré tous les regards de l'assemblée grâce à son magnifique manteau de pourpre. Mais ce manteau a causé sa perte. Caligula le fait assassiner aussitôt.

Mort assassiné

Le manteau de pourpre était la marque de pouvoir suprême à Rome. La Maurétanie n'était qu'un état vassal de Rome. Le manteau de pourpre devant l'empereur romain semble donc être une provocation de la part du roi de Maurétanie.

La peine capitale paraît pourtant sévère pour ce genre de provocation d'un cousin, même de la part d'un tyran comme Caligula. Il semble que Ptolémée ait participé à une conspiration contre Caligula et que l'empereur l'a su. Le dernier roi de Maurétanie est mort à Lugdunum. Quant à Caligula, il n'a pas survécu bien longtemps. Il est assassiné à Rome en 41. Il a régné moins de quatre ans.

● De notre correspondant

Julie Bordet

* Dion Cassius, *Histoires romaines*

** *Histoire de la ville de Lyon*, de Jean-Baptiste Monfalcon